

souhait à faire : c'est que si nous étions appelés sur les champs de bataille, la providence nous envoie des de Salaberry pour montrer que les descendants des vainqueurs de Carillon, de la Monongahela, des plaines d'Abraham et de Châteauguay ne sont pas dégénérés.

Il ne faut pas souhaiter la guerre à cause des malheurs qu'elle traîne après elle ; mais quand on pense

A ce monde de gloire ou vécurent nos aieux.

pour me servir du langage de notre grand poète, Crémazie, qui vient de mourir, on se prend quelquefois à désirer que le clairon des batailles, étouffant les cris discordants de nos mesquines querelles, réveille en nous l'esprit guerrier de nos pères et les sentiments chevaleresques qui les ont immortalisés.

C'est par des démonstrations comme celle qui nous réunit aujourd'hui qu'on perpétue ces sentiments, qu'on apprend aux fils à respecter la mémoire de leurs pères et à imiter leurs nobles exemples. Les nations les plus illustres sont celles qui ont su le mieux immortaliser la mémoire de leurs grands hommes ; les peuples qui ne se souviennent pas se condamnent eux-mêmes à l'oubli, à la mort. Les poèmes et les monuments sont les gardiens de l'honneur et des traditions d'un peuple, la glorification des héros du passé est la semence des héros de l'avenir. D'ailleurs, ne craignons pas de trop exalter ce qu'il y a de meilleur et de plus beau dans les âmes, de trop faire vibrer dans les coeurs les cordes les plus délicates et les plus nobles. De même que la vie serait difficile à supporter si les fleurs n'y croissaient au milieu des ronces et des épines dont elle est remplie, ainsi l'humanité serait une triste chose si, à côté du spectacle désolant de ses pettesses et de ses égoïsmes, elle n'avait, pour nous consoler et nous fortifier, le tableau de ses grandeurs et de ses dévouements.

M. Châteauguay de Salaberry remercia, au nom de la famille, les organisateurs de la démonstration ainsi que tous ceux qui avaient contribué à son éclat, et le Dr Martel couronna le tout par un petit discours très-bien fait.

Durant la soirée, une chanson composée par M. Sulte, d'Ottawa, fut chantée par les élèves du collège, les corps de musique jouèrent plusieurs airs canadiens et M. Dion lut une poésie composée par M. Pigeon, curé de Saint-Philippe, à l'occasion de la cinquantième année du héros de Châteauguay.

Le tout se termina par une collation donnée par M. Joyce aux musiciens ; des santés furent proposées et des discours furent prononcés par MM. J. O. Dion, David, Bernier, Stebbins et Taylor.

N'oublions pas de dire que durant toute la soirée, les belles résidences de M.M. Yule et Willett furent brillamment illuminées.

En somme, cette démonstration a été digne du héros de Châteauguay et du patriotisme bien connu des citoyens de Chambly, et elle fait honneur à ceux qui l'ont organisée.

MONUMENT DU HÉROS DE CHATEAUGUAY

Monsieur le Rédacteur,

De retour de Chambly où je suis allé, avec vous et tant d'autres, payer mon tribut d'hommage à la mémoire du grand soldat, le Héros de Châteauguay, je m'empresse de remplir la promesse que je vous ai faite ainsi qu'à plusieurs citoyens.

Comme vous le savez, cette promesse se rattache à une question nationale, et fort importante.

Un monument doit être élevé à la mémoire du colonel de Salaberry ; c'est une question résolue, le peuple le veut ; mais où devra-t-on élever ce monument ? Voilà la difficulté.

Puisque je vous ai promis d'en provoquer la discussion, afin qu'elle tombe dans le domaine de la presse, je le fais volontiers et j'accompagnerai la provocation de ce débat dans les journaux, de quelques remarques absolument opportunes.

Chambly réclame le monument, et je ne blâme point son distingué curé ainsi que notre patriote compatriote, M. Dion, de manifester un tel désir. Si j'eusse été citoyen de Chambly, j'aurais peut-être invité comme eux les souvenirs que cette gloire de la nation a laissés à Chambly : ses largesses, ses nombreux bienfaits et ses cendres !... mais j'eusse été égoïste, je dois l'avouer.

Ce vaillant guerrier devait naître comme il devait mourir ; mais le lieu de sa naissance n'a pas plus le droit de réclamer son

monument que le lieu où il est mort. Sa mémoire, que nous voulons perpétuer et léguer aux générations futures, appartient au peuple.

Le colonel de Salaberry a rendu un service impérrissable au pays, et c'est le pays qui veut le reconnaître en lui élevant un monument. Conséquemment, le pays désirera que ce monument ou ce mausolée soit placé, non à Beauport, lieu de sa naissance ; non à Chambly, lieu de son décès, mais à Montréal, dans le centre de la population du Dominion qui veut le voir et le contempler.

Si les citoyens de Chambly persistent à revendiquer la faveur de posséder ce monument, ils ne peuvent s'attendre à ce que le pays souscrive avec entraînement à cette œuvre nationale, et voici pourquoi :

Parce que, si ce monument est placé dans un endroit isolé, beaucoup de personnes appelées à souscrire répondront : Vous nous demandez plus que l'impossible ; car, si nous avons l'occasion de visiter Montréal, soit pour affaires ou autrement, nous n'avons jamais vu Chambly et nous n'aurons jamais les moyens de visiter cet endroit uniquement pour aller y admirer ce monument national auquel on veut cependant nous engager à souscrire.

Cet argument, dont le public tirera une juste conséquence, nous fera beaucoup de mal. Les souscriptions manqueront et nous n'aurons qu'un monument fort modeste, ce que nous ne voulons pas cependant.

Puisque nous voulons faire revivre chez nos compatriotes l'ancienne ardeur militaire de nos aieux, il faut ériger ce monument dans la ville de Montréal, où toute la population du pays pourra aller le contempler, sans faire les frais d'un voyage à Chambly. Le grand, le petit, le pauvre, l'étranger, tous, accompagnés de leurs enfants, pourront se donner la vive satisfaction de voir ce mausolée. Quel est celui, qu'il soit né dans une chaumière ou dans un palais, qui ne s'est pas fait gloire et honneur de publier et de relire au coin du feu le combat glorieux de nos pères à Châteauguay ? Puisqu'il en est ainsi et puisqu'à l'exemple de Sparte, nous voulons élever un monument à la mémoire du Léonidas canadien, le colonel de Salaberry, et à celle de ses 300 Spartiates, il faut que nos fils le voient !...

Oui, dans l'intérêt du succès de cette entreprise grande et nationale, pour laquelle Chambly a tant fait, j'espère que les quelques personnes (10 à peine) qui formaient l'assemblée convoquée dans le collège de l'endroit, le 25 de février, et que j'ai eu l'honneur de présider, voudront bien revenir sur une décision à laquelle j'étais loin de m'attendre.

J'ai le droit de dire que j'étais loin de m'attendre à une telle solution ; car, quatre ou cinq jours avant ce petit caucus, M. Dion me disait à Montréal que, dans l'intérêt des souscripteurs, il pensait, comme moi, que le monument devrait être élevé dans cette ville ; mais qu'il exigerait qu'une tablette ou pierre rémémorative fût érigée à Chambly. Alors, pourquoi M. Dion demande-t-il aujourd'hui ce qu'hier il croyait impossible ?

Il me répondra sans doute que c'est son attachement pour son endroit natal qui l'a fait agir ainsi, et je l'en félicite ; mais M. Dion doit savoir qu'en persistant dans ses prétentions, il peut faire beaucoup de tort à une entreprise nationale, pour laquelle il a déployé tant de zèle et tant de patriotism. Il doit aussi se rappeler qu'à part le Rév. Messire Thibault, M. le directeur des Frères, accompagné de deux autres Frères, et tout au plus de trois ou quatre citoyens de Chambly, la notabilité de cette localité se faisait remarquer par une absence complète à cette petite réunion. Il doit aussi se souvenir que, quand nous avons discuté la question du choix de l'endroit où le monument devait être érigé, j'ai non-seulement suggéré que cette importante question fut décidée par la majorité des divers comités qui seraient formés dans la province, j'ai ajouté que les quelques personnes qui composaient cette assemblée ne pouvaient point s'arroger le droit ou assumer la responsabilité de décider en

faveur de Chambly contre Montréal, sans consulter le pays.

Parmi les étrangers qui assistaient à cette réunion, il se trouvait le colonel d'Orsonnens, un avocat distingué de St-Jean dont je ne me rappelle pas le nom, ainsi que le colonel de Bellefeuille et le major Doherty. Les deux premiers, pour faire plaisir, sans doute, au Rév. Messire Thibault ainsi qu'à M. Dion, se rangèrent de leur côté, et exprimèrent leur opinion en faveur de Chambly ; mais ils savent, tous deux, qu'après cette assemblée, nous leur avons reproché leur complaisance, et leur avons démontré qu'ils auraient dû consentir à ce que le peuple décidât cette question.

Pour en arriver à cet appel au peuple, je suggérerais que les listes de souscripteurs portent deux colonnes : l'une pour ceux qui désireront souscrire en faveur de Montréal, et l'autre en faveur de Chambly ; la minorité, bien entendu, devant se soumettre au verdict de la majorité. Voilà, n'est-ce pas, monsieur le rédacteur, un moyen fort juste de régler cette question.

Je suggère, de plus, qu'on nomme un comité général et spécial, qui serait composé de membres à être choisis tant dans les villes que dans les campagnes ; puis de donner à ce comité un pouvoir étendu pour qu'il organise les sous-comités, auxquels il indiquerait la marche à suivre afin d'obtenir des souscriptions au monument. Pour effectuer ce résultat, on convoquerait une assemblée à Montréal, où deux délégués par paroisse et pour chaque ville seraient invités à assister, et où ils nommeraient ce comité spécial et exécutif ; et alors seulement, il sera facile de procéder à la perception des souscriptions.

Je suis heureux de vous dire que tous les membres de la famille de Salaberry que j'ai vus à Chambly (quoiqu'ils ne veulent point intervenir dans le débat de la question), partagent néanmoins nos vues, et sont d'opinion que le monument devrait être érigé à Montréal. L'aîné de la famille, le seul fils survivant du héros de Châteauguay, avec la générosité et la grandeur d'âme qui distinguent cette noble famille, m'a fait une remarque bien judicieuse et contre laquelle viendront se briser tous les arguments de nos distingués adversaires : "Chambly, me dit-il, possède un monument de mon père ; mais, comme celui que l'on veut élever est un monument national, et que le pays veut en défrayer les frais, je comprends comme vous qu'il doit être élevé dans un grand centre comme Montréal."

Puisque le pays le voudra, du moins je le pense, et que la famille de Salaberry le veut, il faut que ce monument soit érigé à Montréal, afin de recueillir une souscription considérable et plus élevée que celle que l'on pourrait obtenir en faveur de Chambly. Oui, il faut que l'œuvre destinée à conserver la mémoire d'un combat glorieux, soit digne du commandant et de ses compagnons d'armes.

Ce n'est pas un monument ordinaire et destiné à figurer dans un endroit isolé qu'il nous faut, c'est un monument durable, splendide, et plus il sera riche, plus le pays et la famille de Salaberry y gagneront en honneur.

Avant de terminer cette lettre déjà trop longue, que je n'ai pas eu le temps de soigner et qui pèche dans la rédaction, je dirai avec vous, je dirai avec M. le juge Dugas et avec plusieurs autres personnes distinguées que j'ai eu l'honneur de voir à Chambly : en France, en Angleterre et dans tous les pays du monde, les monuments, élevés aux grands hommes figurent généralement dans les grands centres, dans les grandes villes. Cependant, moi pour un, je n'ai pas voulu oublier Chambly, car j'ai laissé en la possession de M. Dion, cet excellent patriote, un canevas où j'élabore une série de résolutions qui doivent être revues et corrigées et que l'on a décidé de publier ; résolutions parmi lesquelles il s'en trouve une qui statue que, à l'aide des souscriptions, une pierre rémémorative sera léguée à Chambly, afin d'y conserver le souvenir de la célébration du centenaire du Héros de Châteauguay.

Ayant exprimé mon opinion, afin que

la presse, cet organe puissant du peuple, s'en empare et la discute, j'espère que je ne serai pas obligé de la défendre, d'autant plus que je veux obéir au commandement d'une maxime bien connue : *Vox populi, vox Dei.*

Enfin, ce que je veux et désire avant tout, c'est le succès de notre belle et grande entreprise, l'érection d'un magnifique monument, soit dans le jardin Viger, soit sur le bord du sentier qui conduit au sommet du parc de la montagne, soit sur le sommet même de cette montagne ou sur une place publique, afin que le pays et les visiteurs étrangers contemplent cette œuvre nationale et y lisent l'histoire de la victoire éclatante remportée par nos pères à Châteauguay.

Ce que je désire aussi, c'est de ne pas froisser les sentiments nobles, mais trop intéressés, que nourrissent les citoyens de Chambly pour leur localité ; car je tiens à conserver leur estime comme celle de leur très-digne et très-distingué pasteur, qui tous m'ont honoré d'une attention toute particulière et on ne peut plus gracieuse. Oui, ce que je veux avec eux, c'est l'inauguration d'un monument superbe, destiné à passer à la postérité, et qui devra faire grand honneur au pays.

Avec une parfaite considération, veuillez me croire, chez monsieur,

Votre tout dévoué serviteur,

C.-A.-M. GLOBEŃSKY.

Plateau des Chênes, 27 février 1879.

LA PRÉSÉANCE

Il y a quelques années, une violente querelle éclata à Québec entre les autorités de la province et de la ville d'une part, et les consuls français et espagnol alors en charge comme consuls généraux pour l'Amérique Britannique du Nord et résidant dans la capitale du Bas-Canada, d'autre part. La ville de Québec avait donné un banquet à lord Dufferin, gouverneur-général. Les deux consuls en question assistèrent à ce banquet, auxquels prirent part un grand nombre de personnalités importants du pays. Ceux-ci furent placés à la table d'honneur, et les consuls, qu'on parut ignorer, furent relégués à la table commune aux souscripteurs ordinaires. Les deux représentants étrangers se trouvèrent offensés de ce procédé. Ils se plaignirent bruyamment par la voix des journaux, et protestèrent contre ce qu'ils considéraient à la fois comme un affront et comme une violation de leurs droits. Ils prétendirent avoir des titres à la préséance, et finalement en appelèrent à leurs gouvernements respectifs du différend. Nous ignorons la réponse que reçut le consul d'Espagne, mais il est de fait que la plainte du consul français ne fut pas reconnue à Versailles. Le ministère déclara au plaignant qu'il n'avait aucun droit à la préséance ; qu'il pouvait l'accepter lorsqu'on la lui offrait, mais qu'il ne pouvait l'exiger et devait se contenter, en toutes circonstances, du rang qu'on lui assignerait.

Cette règle, tracée par le gouvernement français à ses délégués consulaires, est généralement admise par les nations. Les consuls ne sont pas des représentants diplomatiques, comme les ambassadeurs, les ministres et les chargés d'affaires ; ils sont de simples agents commerciaux, et placés comme tels au rang des agents commerciaux ordinaires, bien qu'ils reçoivent leur mission d'un peuple entier au lieu de la tenir de simples particuliers.

La difficulté de Québec eut lieu en 1876. La réponse du gouvernement français arriva en 1877. Tout récemment, à la fin de 1878, l'Angleterre s'est prononcée à son tour, et le secrétaire d'Etat pour les colonies a lancé une circulaire adressée à tous les gouvernements coloniaux leur signifiant que les consuls étrangers n'avaient droit à aucune préséance quelconque, et que ce principe devait être reconnu dans les dépendances de la Grande-Bretagne comme il l'est dans la métropole elle-même.

La position est ainsi bien tranchée, et la question bien définie. Quant aux consuls de Québec, personne ne songe à nier leur